

CCAS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	29/06/2026	D2026-20 à D2026-25		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 02 DU 29 Juin 2026
questions, numérotées de D2026-20 à D2026-25

PROCES-VERBAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Georges LAVIGNE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres élus : Monsieur Georges LAVIGNE, Madame Armelline SALLIOT, Madame Chantal GAUMER, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Jean-Marc REMANDE

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Monsieur Didier BABONNEAU, Monsieur Eric MARIE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Didier BABONNEAU

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2026-20 à D2026-25	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
22.06.2026	18h05	Sylvie MALOIZEL	19h40	

Georges LAVIGNE <i>Vice-Président</i>	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL <i>Directrice</i>
--	--

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers

du 29 JUIN 2026

SOMMAIRE

N d'ordre	<i>Objet de la délibération</i>	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026	D2026-20
2.	Approbation du Compte administratif 2025	D2026-21
3.	Approbation du Compte de gestion 2025	D2026-22
4.	Approbation du règlement budgétaire et financier	D2026-23
5.	Candidature au comité des 100 de l'UNCCAS	D2026-24
6.	Compte-rendu des décisions prises par délégation – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliations	D2026-25
7.	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2026-20	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 Mai 2026
D2026-21	➤ Compte administratif
D2026-22	➤ Compte de gestion
D2026-23	➤ Règlement budgétaire et financier
D2026-25	➤ Tableaux des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliations

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	02	29/06/2026	Ouverture de la séance

Monsieur LAVIGNE ouvre la séance qu'il préside en l'absence de Monsieur le Maire-Président puis propose un tour de table visant à mieux se connaître. Il prononce ensuite le discours suivant :

« Le CA du 27/05/2026 m'a élu Vice-président du CA du CCAS. Le président du CA du CCAS est le Maire de Flers, Jean-François BRISSET. Ma mission en tant que Vice-président, est de présider le CA en l'absence du Maire président. Armeline SALLIOT a été élue Vice-Présidente déléguée. C'est une nouvelle fonction au sein des CCAS, la où le VP délégué(e) remplace le VP en cas d'absence de celui-ci, afin d'assurer la continuité de l'action du CCAS. Quelques mots préliminaires en ce 1er CA que je préside, pour vous dire comment j'envisage le fonctionnement de notre CA. Tout d'abord pour dire que j'ai conscience de l'honneur qui m'est fait, de la confiance qui m'est ainsi témoignée, et de ma responsabilité pour être à la hauteur de cette confiance. Je sollicite de votre part un peu d'indulgence en ce début de mandat, mon stage de formation est encore récent... Nous sommes une équipe de 10 administrateurs : 5 administrateurs nommés par le Maire, et 5 conseillers municipaux élus, mais il n'y a pas de différence de responsabilité ou de statut entre administrateurs élus ou nommés. Nous sommes tous administrateurs, au même titre les uns et les autres, impliqués dans les actions mises en œuvre par le CCAS, et ce pour un mandat de 6 ans, peut-être 7. Je rappellerais simplement que les attributions d'un CCAS se distinguent en 2 types de missions : les missions obligatoires, imposées par la loi, et les missions dites volontaristes, dont la détermination est laissée au soin de chaque CCAS. Ces missions nous ont été présentées par Sylvie MALOIZEL lors du 1er CA. Pour plus de détail, je vous laisse le soin de relire le chapitre 2 de notre règlement intérieur, voté lors du 1er CA.

Notre rôle est fondamental : nous sommes, par nos choix, par nos votes, directement impliqués pour toutes les actions mises en œuvre par le CCAS. C'est une chance qui nous est donnée d'avoir cette responsabilité, une chance et un honneur. J'ai eu l'occasion de le dire à l'équipe du CCAS : il n'est pour moi pas de plus belle mission pour un service d'une municipalité, que celle que doit accomplir un CCAS : c'est-à-dire œuvrer pour que les plus vulnérables d'entre nous, les plus malchanceux de la vie, ne soient pas abandonnés à eux-mêmes, ne restent pas sur le bord du chemin. La solidarité est le pilier du vivre ensemble pour une collectivité, c'est également le pilier de la démocratie locale. J'ai eu également l'occasion de le dire lors de la 1ère réunion de la commission municipale des solidarités : pour une municipalité, la cohésion sociale et la solidarité doivent être une priorité. L'équipe du CCAS est constituée de personnes remarquables, que je commence à connaître, dévouées à leur service, c'est-à-dire dévouées au service des plus vulnérables. C'est pour la ville de Flers une chance d'avoir cette équipe, et c'est une chance pour le CCAS d'être dirigé par Madame Sylvie MALOIZEL. Je souhaite à ce sujet vous proposer que nous nous déplaçons dans les locaux du CCAS, cet automne si vous y êtes d'accord, afin qu'il y ait une prise de connaissance mutuelle entre l'équipe du CCAS et les membres du CA.

Le CA du CCAS doit être un lieu de débat, la parole doit être libre. Je souhaite qu'un temps de débat soit régulièrement proposé en dehors des discussions des délibérations à l'ordre du jour, discussion ouverte pour réfléchir par exemple sur la mise en œuvre d'actions dans un domaine donné, ou sur l'analyse des besoins sociaux. Je souhaite souligner l'importance de la régularité de notre participation aux réunions du CA. Au-delà du simple respect du quorum, qui néanmoins est essentiel pour le vote des délibérations, et bien sûr en dehors de circonstances particulières d'absence, nous marquons par la régularité de notre participation, la force de notre engagement. Concernant les dates de nos réunions, je vous propose que nous les fixions en fin de réunion à chaque CA, en fonction des disponibilités des uns et des autres, et également en fonction de l'activité en cours au CCAS.

Un mot enfin sur la semaine de canicule que nous avons vécue. La situation de vigilance rouge pour une canicule était inédite à Flers. L'équipe du CCAS et les élus ont dû s'adapter très rapidement, et innover. La vigilance rouge a été déclenchée lundi 22/06 à midi. Dans la matinée, avec Madame MALOIZEL et plusieurs élus, nous avons organisé des zones d'accueil de fraîcheur (Leclerc, Intermarché, EHPAD, St Germain). Nous avons pris contact avec les médecins généralistes, les cabinets infirmiers, le directeur de l'hôpital. Nous avons réparti la liste des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables entre des élus (merci à Anne-Marie Morin, Sylvie Dufour et Chantal Gaumer ici présentes), l'équipe du CCAS, les Petits frères des pauvres, merci également à Didier Babonneau, excusé ce soir pour raisons de santé. A midi, tout était opérationnel. Le soir, toutes les personnes étaient contactées. Des élus se sont déplacés au domicile lorsque la personne appelée ne répondait pas. Deux médecins généralistes retraités se sont spontanément proposés pour apporter leur aide : ils nous ont été très utiles, rappelant lorsqu'il y avait une interrogation, se déplaçant même certaines fois. Je tiens à le souligner : la mobilisation de tous a été adaptée, rapide et efficace. Cette situation était inédite, mais ne le sera plus. Un nouveau plan canicule doit être imaginé. Un groupe de travail est en cours de constitution pour pouvoir être opérationnel au printemps 2027. Mais la situation que nous avons vécue la semaine dernière peut se reproduire avant la fin de l'été. Le plan actuel doit être adapté : je ferai dès ce soir des propositions d'adaptation en conseil exécutif. »

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	02	29/06/2026	D2026-20

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27/05/2026
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°02 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 27 mai dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 Mai 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	02	29/05/2026	D2026-21

OBJET	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025
-------	---

AA

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il vous est proposé d'arrêter le compte de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget général

Le compte administratif 2025 se résume comme suit :

BUDGET GENERAL CCAS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	86 076,92 €
RECETTES DE L'ANNEE	375 707,54 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-409 463,88 €
RESULTAT DE CLOTURE	52 320,58 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 626,84 €
RECETTES DE L'ANNEE	4 525,33 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 523,78 €
RESULTAT DE CLOTURE	22 628,39 €
Report recettes	0,00 €
Report dépenses	0,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 628,39 €
RESULTAT DISPONIBLE	74 948,97 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président quitte la salle des délibérations au moment du vote.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2025 du CCAS, tel qu'il est présenté.
- 2 - AFFECTER** les sommes de :
 - **52 320.58 €** en recettes de fonctionnement au c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté,
 - **22 628.39 €** en recettes d'investissement au c/ 001 Solde d'exécution.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	02	29/06/2026	D2026-22

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025
-------	--

AA

Chers Collègues,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs correspondants.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - APPROUVER le compte de gestion du CCAS dressé par le comptable public pour l'exercice 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	02	29/06/2026	D2026-23

OBJET	APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
-------	---

AA

Chers Collègues,

En application des dispositions de l'article L 1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Centre Communal d'Action Sociale doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement du Conseil d'administration.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57, à l'exception des communes et des groupements de moins de 3 500 habitants ainsi qu'à leurs établissements publics.

Ce document, valable pour la durée du mandat, pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que si des adaptations des règles de gestion internes s'avéreraient nécessaires. Ces évolutions et compléments seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Le règlement budgétaire est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programmes (AP), des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements y afférents ;
- Les règles de caducité et d'annulation des AP et AE ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

Le projet de Règlement Budgétaire et Financier est joint en annexe à la présente délibération.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - APPROUVER le règlement budgétaire et financier ci-annexé,

2 - AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	02	29/06/2026	D2026-24

OBJET	CANDIDATURE AU COMITE DES 100 DE L'UNCCAS
-------	--

SM

Chers Collègues,

L'Union Nationale des CCAS (UNCCAS), à laquelle adhère le CCAS de Flers, va renouveler son conseil d'administration et son bureau national. Pour ce faire, les adhérents vont devoir élire le comité des 100 membres, lequel élira le Conseil d'Administration qui procèdera à l'élection du nouveau bureau.

Le « comité des 100 » a donc un rôle central dans la composition des instances nationales. C'est un collège de « grands électeurs » qui réunit 100 CCAS / CIAS adhérents de l'UNCCAS au 1^{er} janvier 2026 et répartis dans 7 collèges électoraux, en fonction de leur population.

Ce comité aura pour mission d'élire, le 16 septembre prochain, les 54 administrateurs de l'UNCCAS, dont 40 issus du comité des 100.

Conscient du rôle essentiel joué par l'UNCCAS dans la défense des questions sociales, en tant que Vice-Président du CCAS, Monsieur LAVIGNE propose au conseil d'administration du C.C.A.S de Flers de répondre favorablement à l'appel à candidature pour le « Comité des 100 » et annonce se porter candidat en tant que titulaire avec Madame SALLIOT, Vice-Présidente Déléguée, en qualité de suppléante.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** le dépôt d'une candidature au comité des 100 de l'UNCCAS pour le mandat 2026-2032
- 2 - DESIGNER** pour siéger au sein du comité des 100 de l'UNCCAS :

- Candidat titulaire : Monsieur Georges LAVIGNE
- Candidate suppléante : Madame Armelline SALLIOT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Discussion

Monsieur CHESNAIS demande si le CCAS de Flers en faisait déjà partie sur le mandat précédent. **Madame MALOIZEL** répond que le CCAS de Flers a toujours adhéré à l'UNCCAS mais n'avait jamais cherché à intégrer le conseil d'administration. Elle ajoute que l'UNCCAS est très utile. Elle évoque par exemple la convention nationale entre l'UNCCAS et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie qui a pu se décliner localement. C'est grâce à ce partenariat nationale que la CPAM 61 a proposé au CCAS de Flers d'avoir accès à leur Espace Partenaire, une plateforme en ligne permettant une communication rapide et sécurisée avec des agents de la CPAM sur des dossiers complexes.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	02	29/06/2026	D2026-25

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 28 mai et le 17 juin 2026 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer				
Aide exceptionnelle				
Aide financière sur facture				
Bons alimentaires	2	0	2	60 €
Bon carburant	1	0	1	30 €
Bon fournitures				
Bon sandwich				
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	9	0	9	Non chiffré
Carte de bus Sésame	56	0	56	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	16	3	13	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	1	0	1	389.95 €
FSL Eau – Secours Eau	2	0	2	150 €
Mutuelle				
PASS +				
Secours assurance Habitation/voiture				
FSL Energie – Secours Energie				
Secours Catholique	1	0	1	12 €
Séjour voyage	1	0	1	30 €
TOTAL	89	3	86	

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 28 mai 2026 et le 20 juin 2026 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 14 attributions et 3 résiliations ont été signées. La file active est de 142 personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - PRENDRE ACTE des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	02	29/06/2026	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	--------------------

Tableau de suivi des secours financiers

La consommation des crédits est inférieure à celle de l'an passé à la même date. Toutefois, plusieurs factures, notamment de restaurations scolaires et d'aide à la mobilité ne sont pas encore passées. Les postes principaux de dépenses restent l'alimentation au sens large : aide à la restauration scolaire et approvisionnement de l'épicerie sociale.

Canicule et quartiers des Fleurs

Monsieur MARIE signale qu'une partie de la population, notamment celle qui dans des barres d'immeubles vétustes du parc social, n'a pas de quoi s'équiper pour lutter contre la canicule (absence de volets et de ventilateurs) et ne peuvent pas non plus se déplacer dans les zones rafraichies. Les habitants accrochaient des linges humides aux fenêtres. Il s'interroge sur ce qu'on peut mettre en place pour aider ces personnes et ne pas les oublier.

Monsieur LAVIGNE rappelle que les dispositions s'appuient pour le moment sur le registre des personnes vulnérables. **Monsieur LAVIGNE** indique qu'il proposera des dispositons complémentaires au conseil exécutif et qu'une réflexion sera engagée dès la rentrée sur un nouveau plan canicule afin qu'il soit opérationnel au printemps prochain. Il indique avoir conscience des limites de l'actuel registre des personnes vulnérables. Il faudrait pouvoir les détecter et aller vers elles. Les personnes qui vivent dans des bouilloires thermiques doivent être considérées comme vulnérables.

Monsieur CHESNAIS signale que beaucoup de personnes ne peuvent pas se déplacer dans les zones rafraichies. **Monsieur MARIE** ajoute que cette canicule a fait beaucoup moins de décès en EHPAD mais à l'inverse beaucoup plus de décès silencieux au domicile. Il ajoute que la situation du quartier des Fleurs devient catastrophique. Ce quartier concentre des personnes issues de l'immigration, qui ont dû fuir leur pays et qui sont en grande difficulté sociale. Ces personnes n'ont pas les moyens de refroidir les appartements. Il signale également qu'une altercation a eu lieu la veille, nécessitant l'intervention des forces de l'ordre. Le moindre brouille prend des propotions énormes et les habitants tiennent des propos racistes très choquants. De plus, le quartier connaît des squats et du trafic de stupéfiants. Les bâtiments sont laissés à l'abandon, pas ou peu entretenus par Orne Habitat, alors qu'il y a 40 ans le quartier des Fleurs était le beau quartier de Flers. Le bailleur social a déjà été interpellé par les habitants : malgré une écoute, rien ne bouge. De plus, la grande barre d'immeuble est la seule à ne pas disposer de la fibre. D'après Orne Habitat, le problème viendrait de la Ville de Flers.

Monsieur MARIE ajoute qu'il n'y a pas d'air de jeux pour les enfants : ils jouent entre les voitures et les abiment avec leur trotinnette. Il faudrait aider les parents à encadrer leurs enfants et de la médiation pour apaiser le quartier.

Armeline SALLIOT informe que le Maire de Flers et le Président de Flers Agglo ont prévu de rencontrer Orne Habitat et Logissia pour faire le point sur les chantiers en cours et à venir.

Monsieur MARIE ajoute que malgré la pose de panneaux « propriété privée », des personnes extérieures au quartier viennent y déposer leurs poubelles et encombrants. Il pose la question de l'avenir de ce quartier.

Madame MALOIZEL précise que le quartier des Fleurs ne fait pas partie de la géographie des quartiers prioritaires (QPV) : les moyens mobilisables ne sont donc pas les mêmes.

Monsieur LAVIGNE remercie **Monsieur MARIE** pour son intervention et indique que les élus présents en ont pris bonne note.

Prochain CA

La prochaine séance est fixée au **mardi 15 septembre à 18h, au Pôle Service.**

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur LAVIGNE** lève la séance à 19h40.